

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil	33
en exercice.....	33
présents	30
présents par procuration	2
absente excusée	1

OBJET

Politique de la Ville - Demande de participation financière auprès du bailleur social Immobilière 3 F au titre du Fonds de Soutien aux Initiatives Locales (FSIL) - Autorisation donnée à M. le Maire pour signer la convention partenariale.

Le 27 septembre 2018, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué le 21 septembre 2018, par le 1^{er} Adjoint pour le Maire empêché, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vigneux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, Barnier, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Besnard, Freret, M. Humeau, Mmes Brassat, Fayol Da Cunha, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Mme Egrot, MM. Morot-Sir, Hocini, Mmes Baas, Béro, M. Desrivieres.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Dulas à M. Verna, Mme Guilfoux à M. Naudet.

ABSENTE EXCUSEE : Mme Laurence Thierry

SECRETARE : M. Morot-Sir.

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

095-219505989-20180927-DEL2018092711-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2018
Affichage : 15/10/2018

EXPOSE DES MOTIFS

La Ville de Soisy-sous-Montmorency mène, depuis plusieurs années, une politique municipale volontariste pour le développement de l'offre et la qualité de l'accueil en matière de petite enfance.

A ce titre, la Commune a développé, depuis 2003, un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) afin de proposer un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistantes maternelles, et des professionnels de la petite enfance sur la commune.

Le Quartier Politique de la Ville (QPV) du Noyer Crapaud, et tout particulièrement la résidence du même nom du bailleur social Immobilière 3F, compte parmi ses habitants de nombreuses assistantes maternelles.

Afin de les aider à rompre l'isolement qu'elles peuvent ressentir lorsqu'elles exercent à domicile et améliorer la qualité de l'accueil proposé, le RAM de Soisy-sous-Montmorency propose des accueils collectifs, dont un accueil, tous les jeudis matins, au sein du Centre social municipal Les Campanules.

Ainsi, 3 groupes de 4 assistantes maternelles du quartier et 12 enfants sont accueillis autour de différents ateliers d'éveil corporel et musicaux.

Le coût global de cette action s'élève à 47 285 € pour l'année 2018, auquel il convient de déduire une participation de la Caisse d'Allocations Familiales à hauteur de 20 424 € et du Département du Val d'Oise à hauteur de 3 000 €.

Dans le cadre du Contrat de Ville intercommunal, et plus précisément au titre de la convention locale portant sur l'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) signée avec le bailleur social Immobilière 3F, la Ville entend solliciter une participation financière pour la réalisation de cette action à destination des familles du quartier du Noyer Crapaud.

A cet effet, la Ville de Soisy-sous-Montmorency et le bailleur Immobilière 3F ont consenti à émerger cette action au titre de la programmation 2018 de la convention locale TFPB avec une contribution financière du bailleur social à hauteur de 8 000 €.

Cet accord doit être formalisé par la signature d'une convention de partenariat entre la Ville et le bailleur au titre de son Fonds de Soutien aux Initiatives Locales (FSIL).

.../...

Le Conseil Municipal est invité à approuver la demande de financement et à autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat.

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article 1388 bis du Code Général des Impôts,

VU la Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine,

VU le Décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville dans les départements métropolitains,

VU l'article 62 de la Loi de Finances 2015,

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2015 relative à l'adoption du Contrat de Ville pour la période 2015/2020,

VU la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2016 relative à l'adoption d'une convention locale portant sur l'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) entre la Commune de Soisy-sous-Montmorency, l'Etat, l'Agglomération Plaine Vallée et le bailleur social Immobilière 3F,

VU le projet de convention annexé,

VU l'avis de la Commission Action Sociale et Emploi du 3 septembre 2018,

VU la Commission des Finances du 13 septembre 2018,

SUR le rapport de Mme Oziel,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la demande de participation financière à hauteur de 8 000 € auprès du bailleur Immobilier 3F au titre de son au titre de son Fonds de Soutien aux Initiatives Locales (FSIL),

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à la demande de financement sollicitée.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO

Acte rendu exécutoire le 15 OCT. 2018